
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

T O M E C • 2 0 2 2

CONGRÈS DU CENTENAIRE 100 ANS D'HISTOIRE DE LA BRETAGNE



ACTES DU CONGRÈS DE RENNES 2-5 NOVEMBRE 2021
COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

Une présence, en creux : la langue bretonne dans les *Bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (1920-1974)

« L'abbé Perrot se disait "nationaliste" ; il acceptait que fussent rayés d'une déclaration des principes du *Bleun-Brug* les mots : "réprouvant tout séparatisme". D'autre part, préconisant, non sans raison, l'unification de l'orthographe dans les quatre dialectes bretons, il en venait à railler ceux "qui croient posséder à la fond la langue bretonne sous prétexte qu'ils en ont appris les premiers éléments sur les genoux de leurs mères". N'était-ce pas cependant son meilleur argument pour revendiquer l'enseignement du breton dans les écoles élémentaires que d'invoquer ce qu'il y a de barbare à interdire à des Français de parler leur langue maternelle ou à leur refuser le droit d'être instruits dans l'art de le parler correctement ? »

Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé¹

Une dette peut se payer longtemps après qu'elle a été contractée. En effet, si j'ai accepté de participer à ce congrès c'est parce que Bruno Isbled me l'a demandé et que je ne pouvais pas refuser, pour trois raisons. Premièrement, par amitié et par respect pour lui. Deuxièmement, parce qu'il fait partie de ces archivistes que l'on rencontre parfois² : respectueux de la légalité, mais soucieux de rendre service au chercheur brestois que j'étais, et qui avait peu de temps à passer sur Rennes. Et troisièmement, parce qu'il est l'un des seuls à avoir fait une recension critique et scientifique de ma thèse, publiée dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (SHAB). Il n'était pas le premier à évoquer ma thèse, mais lui n'a pas parlé de son contenu en l'expliquant par la détestation que je portais au breton de mon grand-père, ou par une haine de moi-même que je nourrissais,

1. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, compte rendu de l'ouvrage de l'abbé Henri POISSON, *L'abbé Jean-Marie Perrot, fondateur du Bleun-Brug (1877-1943)*, *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1956, p. 18-19.

2. Voir ce que dit Alain Croix de « ceux qui ont su outrepasser » dans l'avant-propos de sa thèse (*La Bretagne aux 16^e siècle et 17^e siècle : la vie, la mort, la foi*, 2 vol., Paris, Maloine, 1980, t. I, p. 13).

sans doute secrètement. Pour ces trois raisons, j'ai accepté l'aimable proposition de Bruno Isbled de dresser un panorama des études bretonnes depuis un siècle. Et puis j'ai regretté.

Dresser un tel tableau était un travail gigantesque, au final, et qui nécessitait sans doute d'autres armes que celles dont je disposais. Mais c'était aussi un travail complexe, parce que le breton n'est pas une science, et que, à la SHAB, on le trouve partout et nulle part.

Dans la table générale 1920-1994, dressée par Jacques Charpy et publiée en 1995, on trouve une « table chronologique des sujets traités », qui est celle que l'on retrouve sur le moteur de recherche du site de la SHAB, couvrant désormais son siècle d'existence. Cette table est divisée en huit périodes, de « La Préhistoire à l'empire Romain » jusqu'aux « XIX^e et XX^e siècles ». La huitième sous-partie de la partie huit est intitulée « Langue bretonne et littérature ». Dans la table de Charpy, 26 articles sont recensés, dans leur écrasante majorité, des articles traitant de la littérature de Bretagne en langue française. Dans la même rubrique, on trouve 16 comptes rendus bibliographiques, qui traitent majoritairement d'auteurs ayant écrit en breton (Claude-Marie Le Laë ou Jean-Pierre Calloc'h, par exemple), ayant collecté du breton (Théodore Hersart de La Villemarqué ou François-Marie Luzel notamment) ou bien qui traitent de linguistique bretonne (l'*Atlas linguistique de la Basse-Bretagne* de Pierre Le Roux, pour ne citer que lui, fait l'objet de quatre recensions entre 1926 et 1963).

Sur le moteur de recherche du site de la SHAB, si l'on tape « langue bretonne » dans les mots-clés, on obtient 3 comptes rendus et 14 articles, dont un de Chantal Guillou sur le Centre de recherche bretonne et celtique daté de 1985, et 4 occurrences qui comportent la seule mention « langue bretonne », entre crochets, et qui figurent dans les *Bulletins* de la SHAB. Si l'on tape « langue bretonne » dans la rubrique « titre », on obtient 5 comptes rendus et 10 articles, dont les 4 trouvés dans la rubrique précédente. Enfin, si l'on tape « breton » dans cette même rubrique, on obtient... des centaines de résultats, qui vont de la recension d'un ouvrage d'Henri Waquet sur *L'art breton* à un article de Marie-Yvonne Crépin sur « Le recteur breton et la justice au XVIII^e siècle », en passant par celui de Jean Le Dû sur « L'imperceptible effacement de la langue bretonne à Plougrescant au cours du XX^e siècle ».

La langue bretonne a toujours trouvé une place au sein des *Mémoires* de la SHAB, dans des articles historiques ou sociolinguistiques³, mais il est difficile d'en dessiner une évolution. Pourtant, dans le cadre de la SHAB, le breton n'a pas été qu'objet d'études ou élément de compréhension, parmi d'autres, de la vie sociale en Bretagne : il a aussi été fait social, et cette réalité peut être mise à jour par l'étude des *Bulletins*, publiés entre 1920 et 1974. Beaucoup des textes qui y figurent se

3. Voir, par exemple, les articles de Gwenno Le Menn, Éva Guillourel ou Fañch Broudic.

trouvent en ligne, mais pas toute leur riche matière, constituée de rubriques diverses dont une « Chronique », des comptes rendus bibliographiques et des listes de livres nouveaux. J'ai emprunté la collection de la bibliothèque du Centre de recherche breton et celtique (CRBC) et je l'ai lue, cherchant à entendre ce qui se disait du breton, mais aussi ce qui ne se disait pas. Autrement dit, j'ai tenté d'interroger le silence et de m'interroger sur le champ des possibles de la langue bretonne au sein du *Bulletin* de la SHAB. La question que je me suis posée n'est donc pas tant pourquoi ce qui se dit se dit que pourquoi ce qui se dit – ou ne se dit pas – peut se dire – ou ne pas se dire.

La linguistique bretonne, mère de l'histoire de Bretagne

Dans un premier temps, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que l'origine de la SHAB est aussi philologique et linguistique.

En effet, dans le premier *Bulletin* de la SHAB, Barthélemy-Ambroise Pocquet du Haut-Jussé écrit que « le champ de nos études comprendra tout le passé de la Bretagne jusqu'en 1848, sans en exclure, cela va sans dire, la préhistoire, la langue et la philologie celto-bretonnes⁴ ». En cela il ne fait que reprendre l'article premier des « Statuts » :

« La Société d'Histoire et d'Archéologie a pour but l'étude de l'histoire de la Bretagne et de toutes les sciences auxiliaires de l'histoire. Le champ de ses études s'étend depuis la préhistoire inclusivement jusqu'en 1848. Il comprend la philologie celtique et bretonne⁵. »

Lorsque Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé, le fils de son père, devient titulaire de la première chaire d'histoire de Bretagne à l'Université de Rennes, en 1941, il rappelle dans son discours d'ouverture ce que l'histoire de Bretagne devait à la linguistique.

« Peut-être me saura-t-on gré, en invoquant l'enseignement de l'Histoire de la Bretagne, d'évoquer la genèse de sa création et de rendre l'hommage qui leur est dû, à ceux qui en ont été les pionniers.

Ici la linguistique a frayé la voie à l'histoire. Dès 1884, M. Joseph Loth, alors nouveau venu à l'Université de Rennes et qui sera l'inoubliable maître des études de philologie bretonne, ouvrait un cours de celtique. Ce cours fut élevé au rang de chaire de langue et littérature celtiques à partir de 1903. Mais par une anomalie qu'explique une organisation administrative assez archaïque, cette chaire fut attribuée nominalement à M. Georges Dottin alors que l'enseignement du celtique, après comme avant, continuait d'être

4. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n° 1, mars 1920, p. 3-4.

5. *Ibid.*, n° 1, mars 1920, p. 8.

donné par M. Loth. Cette bizarrerie prit fin en 1910 lorsque M. Loth, nommé professeur au Collège de France, dut poursuivre à Paris les travaux qui avaient illustré son nom. C'est alors que M. Pierre Le Roux, accédant à la chaire de Celtique de Rennes, y donna l'enseignement qui répondait au titre de cette chaire⁶. »

En 1920, un des présidents d'honneur de la SHAB est justement Joseph Loth, qui avait succédé à Henri d'Arbois de Jubainville au Collège de France en 1910 et était membre titulaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1919. Dans le bureau de la SHAB figure un autre bretonnant émérite, « Le Goaziou, licencié ès lettres, libraire-éditeur », et, dans le comité, on trouve plusieurs bretonnants reconnus : en Finistère, « M. l'abbé Abgrall, président de la Société archéologique du Finistère, correspondant de la Commission des Monuments historiques » ; en Ille-et-Vilaine, « M. Dottin, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes » ; et en Morbihan, « M. l'abbé Buléon, directeur de la *Revue Morbihannaise* ». On le voit, la langue bretonne est *représentée*, dans tous les sens du terme. De même, l'importance de la langue dans la compréhension de l'histoire de la Bretagne et des Bretons est constamment répétée.

Ainsi, dans la nécrologie de Georges Dottin, mort le 11 janvier 1928, lit-on sous la plume de H.B.R. (Henri Bourde de la Rogerie) ce qui sonne surtout comme un souhait :

« M. Dottin continuait la tradition établie par M. J. Loth : il tenait à ce que la Faculté des Lettres fût un centre actif d'études sur l'histoire et sur la langue de la Bretagne ; nous savons que la tradition sera maintenue par son successeur, M. le doyen Galletier⁷. »

De même, en 1931, Henri Waquet, de sa plume aiguisée, le dit encore plus clairement, à propos de l'ouvrage d'Émile Jobbé-Duval sur *Les idées primitives dans la Bretagne contemporaine*, publié l'année précédente :

« Au demeurant un juriste, même très éminent, est le plus souvent un homme de cabinet. M. Jobbé-Duval n'a travaillé que sur des livres. Il n'apporte pas une seule observation directe, pas un souvenir personnel. À coup sûr, c'est une profession singulièrement malaisée que celle de folkloriste. La fréquentation aussi répétée que possible des hommes doit servir de point de départ ; un sens profond de la nature, avec ses misères et ses grandeurs – véritable intuition de poète (*vates*) – doit faire naître la sympathie, sans laquelle il n'est pas de compréhension complète ; l'érudition doit s'ajouter à l'information directe ; le sens critique et la science juridique doivent enfin discerner et définir les rapports qui donnent leur signification aux faits⁸. »

6. POCQUET du HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, « Leçon d'ouverture de la chaire d'histoire de la Bretagne à la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes », *Annales de Bretagne*, t. 49, n° 1, 1942, p. 134.

7. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n° 1, 1928, p. 2.

8. *Ibid.*, n° 1, 1931, p. 14.

Après « point de départ », un appel de note conduit le lecteur à la phrase suivante : « Sans oublier la connaissance familière de la langue. » Cette ligne ne dit pas seulement que M. Jobbé-Duval n'est pas légitime pour entendre les idées primitives de la Bretagne, elle dit aussi l'importance de la langue pour entendre l'histoire des Bretons.

Pour autant, le breton n'est pas qu'un objet d'études et de compréhension de ce qu'est la Bretagne et de ce que sont les Bretons. En effet, par petites touches, le *Bulletin* se fait le promoteur du breton, et plus particulièrement de son enseignement.

Le breton, langue d'enseignement

Ainsi, dans le *Bulletin* de 1921, Jean Le Roux, professeur de mathématiques à l'Université de Rennes et bretonnant émérite, signe-t-il une recension de *A genoux* de Jean-Pierre Calloc'h, dont Joseph Loth a signé la préface :

« Calloc'h, pendant sa trop courte existence, avait travaillé activement à la restauration et à l'unification du breton littéraire. Son exemple doit être suivi⁹. »

L'année suivante, dans la « Chronique », à propos de « L'enseignement de la langue bretonne¹⁰ », on lit cette information :

« La question de l'enseignement de la langue bretonne a été posée à la tribune de la Chambre des députés le 11 décembre dernier par M. Vincent Inizan, député du Finistère. M. Inizan, qui parle lui-même avec une grande pureté le dialecte léonard, était particulièrement qualifié pour revendiquer, en faveur de la dernière langue celtique subsistant en France, un traitement déjà accordé au provençal. »

Suivent « quelques passages essentiels » du discours de ce député, fils de *Julod*, élu en 1919, sur la liste républicaine et démocratique d'union nationale, qui reprend notamment et assez curieusement – parce qu'elle n'est plus guère véhiculée – la vieille idée¹¹ selon laquelle langues bretonne et galloise sont plus que cousines : elles sont une seule et même langue.

9. *Ibid.*, n° 2, 1921, p. 63.

10. *Ibid.*, n° 1, 1922, p. 10-12.

11. Par exemple, Julien Maunoir dans son *Sacré college de Iesvs divisé en cinq classes* (Quimper, Hardouin, 1659, p. 14) ; R.P. dom P. Pezron, dans la « Préface » à son *Antiquité de la nation et de la langue des Celtes, autrement appelez Gaulois* (Paris, Boudot, 1703, s. n.) ou encore Théodore Hersart de La Villemarqué dans son avant-propos à la réédition du *Dictionnaire breton-français* de Le Gonidec (Saint-Brieuc, Prudhomme, 1850, p. VII). Voir MORVAN, Malo, *Définir la « langue bretonne ». Discours concurrentiels d'origination et d'identification dans les paratextes des dictionnaires bretons*, dactyl., thèse de doctorat, Université Paris-Descartes, 2017 (accessible en ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01703404>).

« L'enseignement supérieur possède en Bretagne, à Rennes, une chaire de celtique. Pourquoi l'enseignement secondaire ne pourrait-il pas avoir ses cours de langue bretonne, cours facultatifs, bien entendu ? Le breton est parlé par une population d'un million et demi d'habitants en France, et par une population à peu près égale en Grande-Bretagne. Pourquoi veut-on que tous ces médecins, pharmaciens, avocats, avoués, notaires, vétérinaires, etc., destinés à exercer leur profession en Basse-Bretagne et qui se forment dans nos collèges et dans nos lycées doivent ignorer une langue dont la connaissance pratique sera pour eux une nécessité vitale ? »

Le ministre de l'Instruction publique ne manque pas de promettre qu'il étudiera « la très intéressante question que pose M. Inizan ». L'auteur de cette chronique ajoute :

« En attendant une décision ministérielle, signalons une initiative hardie et qui aura probablement de nombreuses imitations sans tarder. Au début du mois de janvier de cette année, le Conseil municipal de Lorient, sur la proposition du maire, M. Labes, a décidé la création d'un cours pratique de breton. Il n'est pas indifférent d'ajouter que M. Labes est professeur de seconde au lycée de Lorient. »

Et il n'est pas inutile de rappeler qu'Édouard Labes, originaire des Basses-Pyrénées, était membre de la gauche radicale. Pour ce rédacteur de la SHAB, la question de l'enseignement de la langue transcende donc les oppositions politiques. Le même député Vincent Inizan est évoqué à nouveau en 1936 :

« Le breton à l'école

Voici d'après le *Journal Officiel*, le texte de la réponse faite à M. Inizan, député du Finistère, par M. Mario Roustan, ministre de l'Éducation nationale, au sujet de l'attitude de l'école publique à l'égard de la langue bretonne :

M. le Ministre de l'Éducation nationale.

« Relativement à l'emploi des langues régionales à l'école, mistralien dans l'âme, je suis tout à fait d'accord avec M. Inizan. Il n'y a pas de patois ; il y a des langues déchues de leur antique splendeur, mais auxquelles sont attachées nos populations rurales.

Y a-t-il lieu de les enseigner ? Messieurs, la question est complexe. Mais je ne crois pas qu'un maître n'ait jamais été blâmé lorsque, par un rapprochement ingénieux ou profond, il a voulu s'appuyer sur une expression, sur une tournure dialectale, pour mieux faire connaître la langue française, la belle et chère langue de la patrie.

Ce sera, du reste, un des efforts des éducateurs qui, à l'école normale rénovée, auront à instruire les maîtres de demain à la fois par une culture générale humaine, largement étendue, et par une éducation professionnelle adaptée aux besoins locaux, pour leur donner une pleine et entière connaissance de la région dans laquelle ils auront l'insigne honneur d'instruire les petits Français. »

Cette déclaration satisfait, dans une large mesure, au vœu émis par la Société d'histoire. Malheureusement, elle n'est que l'expression de la pensée d'un ministre, c'est-à-dire d'une autorité essentiellement provisoire. Puisse-t-elle avoir été entendue de ceux qui détiennent la part principale de la direction efficace de notre enseignement public.

Le dernier paragraphe exprime une heureuse promesse, qui ne semble pas en voie de se réaliser de sitôt¹². »

Un dernier exemple, qui témoigne du soutien de la SHAB à la demande d'un enseignement du breton : en 1926, Pierre Le Roux signe un compte rendu du livre de Jean Le Roux, *Le Roman de Peredur*, texte gallois traduit en breton par ses soins en 1923. Cette recension est l'occasion de faire entendre une revendication :

« On sait la différence qui existe entre les parlers populaires, variant plus ou moins d'une commune à l'autre, et une langue littéraire, se superposant à tous ces parlers, souvent d'ailleurs issue plus particulièrement de l'un d'eux : le français actuel, à côté des divers parlers populaires comme le picard, le normand, etc., nous en offre un exemple ; le grec, le latin, l'allemand, l'anglais nous offriraient des exemples analogues. En breton, le même besoin d'une langue littéraire commune s'est fait depuis longtemps sentir, à cause de la multiplicité des parlers, et le dialecte de Léon a joué et joue encore, dans une certaine mesure, ce rôle. À vrai dire, il y a bien des restrictions à cet emploi : un dialecte important, celui de Vannes, a conservé son orthographe et sa langue littéraire spéciale ; l'absence d'une forte tradition, soutenue par l'école, et aussi la crainte de n'être pas assez bien compris, font que les écrivains des pays de Tréguier et de Cornouaille adoptent le plus souvent des formes de leurs dialectes. Ce partage d'un domaine linguistique assez étendu entre deux ou plusieurs langues littéraires est à n'en pas douter néfaste. Il ne devrait y avoir en Bretagne qu'un breton écrit. Mais il n'est pas facile de rendre une telle langue accessible aux Bretons des divers dialectes, et de la leur faire accepter, tout en faisant œuvre scientifique. »

Pierre Le Roux tire donc des conséquences : il faut enseigner la langue aux petits Bretons, et il serait possible d'adopter les propositions orthographiques que fait Jean Le Roux dans sa traduction bretonne du gallois.

« Toute réforme est possible si elle est introduite et maintenue par l'école ; mais c'est là justement ce qui rend difficile l'adoption du système à la fois simple et savant de M. J. Le Roux : le breton n'est pas encore enseigné aux petits Bretons : ils peuvent bien arriver à lire les livres tels qu'ils sont imprimés aujourd'hui ; peut-on songer à les dérouter par des innovations orthographiques importantes, si justifiées qu'elles soient ? On ne pourrait, semble-t-il, tirer parti du système ingénieux de M. J. Le Roux que si l'on donnait enfin au breton dans les écoles la place qui lui est due. »

Comme si cela n'était pas suffisant – ici, l'utilisation des italiques a pour but d'appuyer le propos –, Pierre Le Roux conclut sa recension sur ces mots :

« Mais ces quelques remarques sont sans grande importance, et le travail de M. J. Le Roux fait grand honneur au Breton et au savant : il mérite d'être lu avec grand soin par tous ses compatriotes que leur langue ne laisse pas indifférents, et il faut espérer qu'un jour l'enseignement du breton pourra en tirer profit¹³. »

12. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n° 1, 1936, p. 3-4.

13. *Ibid.*, n° 1, 1926, p. 14-16. Les italiques sont de Pierre Le Roux.

Pierre Le Roux n'ignore pas la réalité sociolinguistique de la Basse-Bretagne et il sait sans doute ce que veut dire la domination symbolique¹⁴ subie par certains de ses compatriotes, indifférents. Il n'empêche qu'il rappelle l'exigence d'un enseignement du breton, qui pourrait être le moyen de lever ladite domination, dans la mesure où cette exigence s'inscrit toujours dans le strict respect de la loi et de la République.

Le breton, langue de la République

Dans les *Bulletins* de la SHAB, on ne trouve aucune trace d'une quelconque revendication autonomiste ou encore moins séparatiste. Mais on devine, en creux, que ce discours nationaliste existe et que les membres de la SHAB en ont connaissance.

Ainsi, en 1932, dans la « Chronique », lit-on :

« À propos de l'attentat de Rennes.

Presque tout de suite après la malheureuse affaire de Rennes, la municipalité de cette ville a fait savoir, par la voie de la presse, son intention de remplacer le monument détruit. Ce n'est pas parmi les membres de la Société d'Histoire qu'un tel projet trouvera des critiques ; malheureusement le groupe de bronze, aujourd'hui réduit en miettes, matérialisait en quelque sorte une erreur historique qu'il convient de ne plus renouveler. La Bretagne et la France se sont unies dans des conditions qui ne comportaient aucune humiliation pour la Bretagne. »

L'auteur de cette chronique évoque ensuite le vœu du Conseil général du Morbihan qui demande que le nouveau monument « présente la Bretagne dans une attitude digne de son passé et conforme au vrai caractère de son union librement consentie. » La SHAB s'associe à ce vœu et l'auteur de cette chronique ajoute : « Ne nous serait-il pas permis d'en ajouter un autre ? c'est qu'au lieu de bronze on emploie cette fois de la pierre, de la pierre de Bretagne, bien entendu¹⁵. »

L'attentat est malheureux, mais le monument, symbolisant un fait historique, doit être rétabli : on est loin de ce qu'écrit *Breiz Atao*¹⁶, tout comme de l'indifférence que portent les Bretons à cet événement, mais on est proche de ce que pensent la presse régionale et les milieux régionalistes.

14. Voir BOURDIEU, Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

15. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n° 2, 1932, p. 32.

16. Voir CARNEY, Sébastien, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 181-189. Sur l'attentat, voir également KERVAN, Sophie, « Le patrimoine comme passion identitaire en Bretagne : inauguration et destruction du monument de l'union de la Bretagne à la France (Rennes, 1911 et 1932) », *Culture & Musées*, n° 8, 2006, p. 91-113.

En 1934, dans la rubrique « Chronique », Henri Waquet signe une nécrologie de Joseph Loth :

« Il va de soi que ce fidèle enfant du *Bro-Weroc* ne réduisait pas sa langue maternelle à n'être qu'un document, un sujet de dissertations savantes. Il regrettait qu'elle perdît du terrain ; il souhaitait qu'on l'enseignât dans les écoles, qu'on lui restituât sa dignité ; il ne pensait pas qu'on en dût craindre quelque risque pour la langue et encore moins pour la solidité de la patrie française ; il se plaisait à insister sur l'affinité entre Brittons et Gaulois. Convaincu cependant de la bienfaisance de l'union entre la France et la Bretagne, il tenait le séparatisme pour une "fumisterie" ; le jour où des Bretons s'égarèrent au point de prêter leur appui à l'autonomisme alsacien, il s'indigna. En 1870, il s'était engagé dans le corps des francs-tireurs de Quimper ; lorsque fut créée la médaille commémorative de la campagne, il décida de ne pas la solliciter tant que l'ennemi occuperait Metz et Strasbourg. Cette longue et belle vie de savant plaide pour la bonne cause d'un régionalisme harmonieux, où les forces provinciales s'exalteraient pour le plus grand profit de la force nationale, qui leur garantirait la vie et la sécurité¹⁷. »

On ne peut pas comprendre cette nécrologie et cette chute si l'on n'a pas en tête l'article de Roparz Hemon, « *Studi ar Yezoniezh / L'étude de la Linguistique* », publié à l'automne 1928 dans *Gwalarn*¹⁸ et réédité en 1931, avec d'autres chroniques du même auteur, sous le titre « *Eur Breizad oc'h adkavout Breiz / Un Breton qui retrouve la Bretagne* ». Dans cet article, Roparz Hemon écrit :

« *Evidoun-me, am eus studiet en amzer dinoaz va yaouankiz, darn eus skridou an Ao. Loth, n'em eus nemet eun dra da lavarout : gouizieg bras kement ha ma karit, hogen genaoueg bras ivez, unan eus ar vrasa genaouien a zo bet.*

Pour ma part, j'ai étudié, à l'époque innocente de ma jeunesse, une partie des écrits de M. Loth et je n'ai qu'une chose à dire : aussi grand savant que vous voulez, mais grand imbécile également, un des plus grands imbéciles qu'il y a eu¹⁹. »

Âgé de 28 ans, le nationaliste Roparz Hemon critique violemment les vieux celtisants – il est tout aussi dur avec Joseph Vendryes, dont il décrit un cours indigent –, qui ont pour principal défaut de ne pas servir la cause nationale. La SHAB, elle, a choisi son camp, et ce n'est pas celui du mouvement nationaliste qui, regroupé autour de *Breiz Atao* et de *Gwalarn*, fait entendre sa voix avec virulence et violence. Même si cette dernière ne trouve aucun écho dans le paysage politique breton, elle

17. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n° 1, 1934, p. 12.

18. Sur la revue *Gwalarn* comme fondement idéologique, voir CALVEZ, Ronan, *La radio en langue bretonne. Roparz Hemon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*, Rennes-Brest, Presses universitaires de Rennes / Centre de recherche bretonne et celtique, 2000, et sur *Gwalarn* comme « expérience » – ce qui n'est peut-être guère différent –, voir HUPEL, Erwan, *Gwalarn : histoire d'un mouvement littéraire en Bretagne*, dactyl., thèse de doctorat en celtique, Université de Rennes 2, 2010.

19. HEMON, Roparz « *Studi ar Yezoniezh* », *Gwalarn*, n° 15, diskar-amzer 1928, p. 59-60. La traduction du breton est mienne.

n'en a pas moins une influence symbolique : dans les pages de la SHAB, on devine l'ombre portée, faible certes, du nationalisme breton – ainsi dans la rubrique des « Livres nouveaux », certains ouvrages de la mouvance nationaliste sont-ils cités²⁰.

Arrive la guerre, qui permet au mouvement nationaliste de devenir légal, à défaut d'être légitime. En effet, durant l'Occupation, le mouvement breton, politique et culturel, espère obtenir des Allemands des avancées politiques. Dans les faits, il sert surtout de petit caillou dans la botte de Vichy, ainsi que de relais de propagande pour l'Europe nouvelle et de vivier d'agents potentiels au service de l'occupant. Cette collaboration débouche également sur la création de journaux, d'émissions de radio en breton, d'un Institut celtique et d'une nouvelle orthographe du breton, qui vise à gommer les différences dialectales et à réaliser la grammatisation²¹ du breton.

Durant la guerre, dans les quelques bulletins publiés, je n'ai pas trouvé d'évocation de cette collaboration de la majorité du mouvement breton avec les Allemands. Tout juste sera-t-il question de quelques-uns des nombreux ouvrages publiés en français ou en breton²², ou de l'activité du mouvement breton – les italiques sont ici encore intéressantes – qui fleurit plus le provincialisme pétainiste que le nationalisme breton :

« Le *Mouvement breton* s'est montré actif. On a célébré les anniversaires du duc Jean V à Tréguier, de René Kerviler à Lorient, du conseiller Bidart de la Noë. L'Union régionaliste a célébré le jubilé de M. le marquis de l'Estourbeillon, auquel le D^r Guéguen a été adjoint

20. Par exemple, le *Petit dictionnaire pratique breton-français* et le *Précis de grammaire bretonne* de Roparz Hemon (*Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n° 1, 1930, p. 31) ; le *Grand dictionnaire français-breton* de François Vallée (*ibid.*, n° 1, 1934, p. 36), avec cette note : « D'une richesse étourdissante, avec une petite part d'érudite fantaisie (voir *Hémoglobine* = *gwadliwenn* ; plébiscite = *pobl-voueziadeg* ; Zeppelin = *aerlestr Zeppelin*, etc.). » ; *La langue bretonne* de Marcel Guieysse (*ibid.*, 1936, n° 2, p. 51) ; l'*Histoire du peuple breton* de Maurice Duhamel (*ibid.*, 1938, p. 28).

21. Sur la grammatisation, voir BALIBAR, René, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, Presses universitaires de France, 1985 ; AUROUX, Sylvain (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, t. II, *Le développement de la grammaire occidentale*, Liège, Mardaga, 1992, p. 12-64.

22. Par exemple, dans le *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* de 1943, sont cités quatre ouvrages de Roparz Hemon (*Dictionnaire de poche français-breton* ; *Grammaire bretonne* ; *Méthode rapide de breton* ; *Les mots du breton usuel classés d'après le sens*, p. 40), un ouvrage de Xavier de Langlais (« *Ene al linennou* (L'ami [sic] des lignes », p. 41), un ouvrage de François Vallée (*Mots français et bretons choisis d'après le sens*, p. 44). La rubrique des « Livres nouveaux » est signée (p. 44) Y. Labbé, qui est, lit-on p. 3, « archiviste paléographe, bibliothécaire de la ville de Rennes ». Dans le *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* de 1944, sont cités *La langue bretonne et la linguistique moderne* de François Falc'hun (p. 52), *Ar pesk aour*, traduit de Paul Féval par Roparz Hemon et illustré par R. Micheau-Vernez (p. 53), *La Littérature bretonne depuis les origines jusqu'au XX^e siècle* de Loeiz Herrieu (p. 53), *Kontadennoù ar bobl e Breiz-Izel* et *Ma c'horn-bro* de Luzel (p. 54 et 55)...

comme président coadjuteur. [...] Un Comité consultatif de Bretagne, créé auprès du préfet régional à Rennes, en octobre 1942, paraît être le couronnement de cet effort²³. »

Ici, puisqu'il ne se dit rien, ou presque, ce n'est pas tant ce qui se dit qui importe, mais bien plutôt ce qui ne se dit pas.

En 1944, dans la « Chronique », on évoque la « Commission d'Histoire de Bretagne », créée pour la rédaction et le choix d'une histoire de Bretagne à l'usage de l'enseignement le 25 juin 1941. Elle est composée dès l'origine de MM. Durtelle de Saint-Sauveur, Pierre Le Roux et Armand Rébillon, Henri Waquet « bientôt empêché de siéger²⁴ » et « des Bardes Jaffrennou-Taldir et Le Berre-Abalor ». Puis, suite à l'arrêté du 4 août 1941, trois autres membres sont ajoutés : Émile Gabory, Roger Grand et Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé – la SHAB est donc très bien représentée dans cette commission. Après la liste des membres, on lit cette précision :

« La Commission a décidé de ne pas rédiger de livre obligatoire mais de recommander les manuels d'Histoire de Bretagne qui lui paraissent les meilleurs. Elle exige des auteurs qu'ils se conforment à la vérité historique, qu'ils s'abstiennent de toute polémique et qu'ils se montrent respectueux de la grande et de la petite patrie²⁵. »

Ces propos sont repris par Pocquet du Haut-Jussé dans sa leçon d'ouverture de la chaire d'histoire de Bretagne créée par une loi du 13 août 1941²⁶. La SHAB est implantée à l'Université et, on le devine, elle a voix au chapitre.

À la Libération, les choses se laissent entendre, en creux encore, de façon plus explicite peut-être : à lire ses *Bulletins*, on devine que la SHAB, après la guerre, fait partie de l'alliance objective entre les catholiques et la gauche du mouvement breton, autour d'*Ar Falz*, le mouvement de promotion du breton dans l'enseignement public, qui a interrompu ses activités durant la guerre et que l'on ne peut accuser de collaboration. Ainsi cette alliance, qui peut sembler à l'époque contre-nature ou à tout le moins inattendue, est-elle symbolisée par la délégation d'*Ar Falz* qui, en octobre 1948, se rend chez le recteur – Albert Hamon, Armand Keravel, Pierre Mével et Pierre Trépos, enseignants dans le public, sont accompagnés du chanoine Falc'hun, nouvellement nommé à l'Université, qui raconte :

23. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1943, p. 5.

24. Henri Waquet fut emprisonné par l'occupant. Sur cet épisode, voir la nécrologie d'Henri Waquet dans *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1959, p. 127-128.

25. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1944, p. 18.

26. Voir POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, « Leçon d'ouverture... », art. cité, p. 142 : « Est-il nécessaire d'indiquer dans quel esprit se traitera ici l'histoire ? Je n'aurais qu'à reprendre, pour répondre à cette question, les mots d'ordre récemment donnée par la Commission d'études pour l'enseignement de l'histoire de Bretagne. Elle exige des auteurs de manuels qu'ils se conforment à la vérité historique, qu'ils s'abstiennent de toute polémique, qu'ils se montrent respectueux de la grande et de la petite patrie. Ce programme est le nôtre. » Cette leçon est prononcée le 6 novembre 1941.

« M. Keravel, avec qui mon prédécesseur, le doyen Pierre Le Roux, m'avait recommandé de collaborer sur le plan culturel breton, me pria d'accompagner, comme professeur de celtique, la délégation au rectorat, pour essayer de sauver ce qui subsistait d'enseignement facultatif du breton dans les lycées. J'estimai que j'étais dans mon rôle en allant défendre une telle cause, fût-ce avec des hommes de gauche ou d'extrême-gauche²⁷. »

En 1948, voici ce que l'on lit dans la « Chronique » du *Bulletin* :

« L'Enseignement du Breton. – La Faculté des Lettres de Rennes, dans sa séance du 8 mars 1948, a adressé au ministre de l'Éducation nationale la motion suivante que nous reproduisons intégralement :

“Considérant que l'enseignement privé du breton est un fait indéniable, qu'il est fâcheux que l'Université n'exerce aucun contrôle sur cet enseignement ;

que par la suite de la carence de l'Université l'enseignement du breton est actuellement dirigé par des autonomistes, anciens collaborateurs de la propagande allemande ;

qu'il est nécessaire, dans l'intérêt national même que l'Université reprenne cet enseignement en main ;

Reprenant des vœux anciens,

Au moment où le Parlement va être appelé à se prononcer sur le projet de loi présenté par M. Pierre Hervé, député du Finistère, et rapporté par M. Deixonne, député du Tarn,

1° Émet le vœu que des cours de breton soient autorisés à titre facultatif, et organisés dans les Lycées, Collèges et Écoles normales de Basse-Bretagne, comme l'ont été en Provence des cours de provençal en application de la circulaire ministérielle du 30 juin 1945 ;

2° Que les fonctionnaires habilités à donner cet enseignement soient délégués par le Recteur de l'Académie de Rennes sur avis de la Faculté des Lettres ;

3° Renouvelle un vœu en faveur d'une épreuve facultative de breton aux deux parties du baccalauréat ;

4° Maintient son opposition formelle à l'introduction, en tout domaine de son ressort, de la réforme de l'orthographe bretonne improvisée le 8 juillet 1941 à l'instigation de l'occupant, et n'admettra jamais cette orthographe scientifiquement condamnable, dans aucun examen dont elle a le contrôle ;

S'en tient, en matière d'orthographe bretonne, à la situation d'avant-guerre, mais ne s'opposera nullement à une réforme présentée par des personnes scientifiquement compétentes après un examen sérieux de la question”.

Dans les considérants ci-dessus la Faculté n'a fait état que des cours qui présentaient les inconvénients auxquels elle voulait remédier. Elle n'ignore pas l'existence d'écoles publiques et privées dont le patriotisme a toujours été au-dessus de tout soupçon. Ces dernières ne peuvent être que louées et encouragées²⁸. »

27. FALC'HUN, François, *Les raisons d'une abstention*, brochure hors commerce, 1971, p. 15.

28. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1948, p. 29-30.

Et dans le même numéro du *Bulletin*, on lit : « La revue *Ar Falz*, bulletin mensuel du Groupe des instituteurs et professeurs laïques bretons, fait une active campagne en faveur de l'admission de la langue bretonne dans l'enseignement et aux examens²⁹. » La SHAB se fait donc le porte-parole, à son niveau, du mouvement de promotion du breton au sein de l'enseignement public, et elle relaie l'opposition à l'orthographe « improvisée³⁰ », présentée comme le symbole de la collaboration du mouvement breton avec l'occupant.

Dans le *Bulletin* de 1949, à la rubrique des « Livres nouveaux³¹ », figurent *La Langue bretonne et la linguistique moderne* de François Falc'hun, réédition d'une étude scientifique, et *La langue bretonne et ses combats*, de Roparz Hemon, ouvrage de combat : on ne peut mieux laisser entendre que le breton peut vouloir dire bien des choses. Il est donc, bel et bien, un symbole et non pas simplement un fait social.

Le breton, instrumentalisé

Car la querelle orthographique est une querelle idéologique et la reconfiguration universitaire des études celtiques est en marche.

En effet, durant la guerre, Pierre Le Roux, né en 1874, est maintenu à son poste parce que la question de sa succession se pose : ce dernier et la Faculté pensent à François Falc'hun, le mouvement breton et les Allemands appuient Roparz Hemon³². Les Allemands perdent la guerre, le mouvement breton également – à moins qu'il n'ait perdu qu'une bataille –, et Roparz Hemon est emprisonné en attendant d'être jugé. François Falc'hun devient chargé de cours en 1945 et la SHAB l'annonce³³. Mais il tombe malade et Pierre Le Roux reprend du service en 1946-1947. Le chanoine revient en octobre 1947, soutient ses thèses le 3 mars 1951 et il est titularisé la même année³⁴.

29. *Ibid.*, 1948, p. 33-34.

30. Sur l'orthographe du breton, voir CALVEZ, Ronan, « 1941 : le breton, langue d'État », dans Christian BOUGEARD (dir.), *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque international (15-17 novembre 2001), Brest, Centre de recherche bretonne et celtique-Université de Bretagne occidentale, 2002, p. 207-221 ; et WMFFRE, Iwan, *Breton Orthographies and Dialects*, vol. 1 : *The Twentieth-century Orthography War in Brittany*, Berne, Peter Lang, 2007.

31. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1949, p. 56 et 57.

32. Voir FALC'HUN, François, « Bilan provisoire », dans *Les noms de lieux celtiques*, deuxième édition, revue et considérablement augmentée, Slatkine, 1982, p. 249-288.

33. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1946, « Chronique », p. 41.

34. Falc'hun donne une note dans le *Bulletin* de 1948 et un article dans les *Mémoires* de la SHAB en 1950.

En 1950, dans la « Chronique », sous le titre « Langue bretonne », est évoqué le vote par l'Assemblée nationale, le 30 décembre 1949, d'un projet de loi en faveur de la langue bretonne dans les trois degrés de l'enseignement – cette alliance entre l'Université, la branche non-nationaliste des catholiques et *Ar Falz* contribue à la loi Deixonne.

« On sait que la Faculté des Lettres de Rennes possède une chaire de langues et littératures celtiques, et que l'enseignement du breton y est assuré par un maître de conférences et un assistant ; un certificat de licence et un diplôme peuvent couronner ces études sur lesquelles peuvent porter les thèses de doctorat. La langue bretonne est également enseignée dans vingt et un établissements secondaires des départements bretonnants³⁵. »

Une fois cet enseignement du breton obtenu, se pose la question de sa nature. Là encore, on devine que la SHAB a fait des choix – la présidence de B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, lui-même universitaire, n'est peut-être pas étrangère à cet état de fait. Ainsi, en 1954, Pierre Trépos, assistant, puis maître de conférences de breton aux côtés du chanoine Falc'hun, rédige-t-il un compte rendu sur *l'Atlas linguistique de la Basse-Bretagne* de Pierre Le Roux, qu'il conclut sur l'importance à accorder, dans l'enseignement, au breton hérité :

« M. P. Le Roux a mis, avec les cinq fascicules de son *Atlas*, un instrument précieux entre les mains des chercheurs ; les travaux récents sur la dialectologie bretonne constituent un exemple du parti que l'on peut en tirer. Mais ces enquêtes nous apportent aussi une certaine inquiétude, en nous faisant mesurer la distance qui sépare la langue littéraire de la langue parlée. Dans l'intérêt même de l'avenir du breton, le grammairien doit avoir le respect du breton qui vit dans les campagnes et sur les côtes, et la langue enseignée doit s'écarter le moins possible de l'usage, si l'on ne veut pas qu'elle soit artificielle et demeure le privilège d'un petit nombre³⁶. »

Mais le mouvement nationaliste breton s'est organisé et il s'oppose à cette alliance entre la gauche et les catholiques. Dans le *Bulletin*, cette opposition se devine et je ne citerai qu'un exemple. En 1956, B.-A. Pocquet du Haut-Jussé fait un compte rendu³⁷ de l'ouvrage de Yann Poupinot³⁸, *La Bretagne contemporaine. Contribution à l'étude de son évolution historique, économique et sociale*, dont il présente l'auteur comme le premier à « traiter en historien le “mouvement breton”, souvent connu sous le nom d'autonomisme³⁹ ». Pocquet du Haut-Jussé n'en fait pas pour autant un « propagandiste » et il ajoute que Poupinot « ne cache pas notamment que l'équipe agissante n'a jamais été suivie par le nombre et que les dirigeants qui faisaient de la

35. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1950, p. 50.

36. *Ibid.*, 1954, p. 26.

37. Ce compte rendu avait été publié dans les *Annales de Bretagne*, t. 62, n° 2, 1955, p. 420-421.

38. Sur ce militant, voir CARNEY, Sébastien, « Le mouvement breton au miroir de son historiographie », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 123 n° 2, 2016, p. 83-106.

39. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1956, p. 19.

langue bretonne un article essentiel de leurs revendications étaient assez souvent des hauts-bretons dont la langue n'était pas la langue maternelle. Sur le point névralgique de la collusion avec l'Allemand, M. Poupinot tient qu'il est impossible de la prouver et que les cas répréhensibles n'ont été que des maladresses individuelles⁴⁰ ».

Pocquet du Haut-Jussé semble bien indulgent⁴¹, mais puisqu'en termes galants ces choses-là doivent être mises, les pointes viennent ensuite :

« S'il allait plus au fond de la question, il reconnaîtrait peut-être que les "activistes" en réclamant trop ont provoqué une réaction contraire, même chez leurs propres compatriotes, qu'en mettant trop lourdement l'accent sur l'enseignement du breton ils ont tendu à morceler et mutiler le territoire de la Bretagne traditionnelle, dans la moitié duquel cette langue n'est pas parlée, enfin que leur individualisme congénital, curieusement associé à un certain esprit grégaire, a créé entre eux des divisions multiples parmi lesquelles l'animosité a grandi en raison directe de la proximité.

Il vaudrait mieux reconnaître franchement que ces "activistes" ont fait fausse route et que la bonne méthode à suivre est différente. Il ne manque pas d'esprits justes pour le voir. Leur défaut est de faire moins de bruit que de bien. Il est remarquable, par exemple, que M. Poupinot oublie ou ignore l'existence de l'enseignement de la langue bretonne et de l'histoire de la Bretagne à l'Université de Rennes.

Mais je le répète, en dépit de son indulgence pour le "mouvement breton", M. Poupinot, breton de Paris et dont l'attachement à sa province d'origine est un sentiment aussi honorable que sympathique, restera sans doute considéré comme le premier historien de ce bruyant épisode de nos annales⁴². »

Outre la critique à peine voilée de l'érection de la langue comme mamelle du nationalisme breton, le rappel des dissensions incessantes entre de fortes personnalités et l'ironie vis-à-vis des Bretons de Paris, non légitimes à ses yeux, peut-être Pocquet du Haut-Jussé laisse-t-il entendre qu'il est vexé de ne pas être cité par Poupinot, pas plus que ne le sont François Falc'hun et Pierre Trépos. Mais souligner cette absence est aussi un moyen de rappeler que l'Université, dont il se veut un digne représentant, est méprisée par le mouvement nationaliste – avant que ce même mouvement finisse par s'intéresser à l'Université, au moment où celle-ci se développe. Mais ceci est une autre histoire, qu'il reste à écrire.

Dans les années qui suivent, à mesure que le *Bulletin* perd de sa consistance avant de disparaître totalement, et peut-être aussi suite au remplacement, en 1965, de Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé par Jacques Brejon de Lavergnée, la place de

40. *Ibid.*, 1956, p. 20.

41. Sur le rôle de Poupinot dans l'écriture de l'histoire des relations entre nationalistes et occupants, voir CARNEY, Sébastien, « Le mouvement breton... », art. cité.

42. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1956, p. 20-21.

la langue bretonne finit pas être cantonnée à des recensions⁴³ ou à de simples références dans la liste des « Livres nouveaux » – hasard et nécessité de l'ordre alphabétique : Per Hélias, pour *Mével* [sic] ar Gosker, Roparz Hémon [sic], pour sa *Contribution à un Dictionnaire historique du breton*, et Théodore Hersart de la Villemarqué, pour une réédition du *Barzaz-Breiz*, figurent à la suite dans la même rubrique⁴⁴.

Dans un *Bulletin* de 1924, à propos de l'assemblée générale de la société, le président, Pocquet du Haut-Jussé prit la parole pour rappeler le but et l'œuvre de la Société d'histoire de Bretagne : « Nous avons un faible, dit-il, pour les problèmes historiques, pour les questions discutées. Comme ce jeune diplomate qui disait : “J’aime les missions difficiles, rien ne forme mieux les caractères”, nous aimons à élucider les points restés obscurs, à porter la lumière sur des situations embrouillées ou sur des hommes mal jugés⁴⁵ ».

Un beau programme pour les 100 ans à venir de la SHAB et pour les 100 ans à venir des études prenant la langue bretonne pour objet, qui est résumé par un ternaïre en breton d'Émile Ernault dans un article publié dans les *Mémoires* en 1928. « *Eur wirionez* » – une vérité : l'article indéfini et l'enjambement avec rejet disent bien la méfiance nécessaire envers toute *doxa*.

« *Karer ar ouiziegezh, da c'hounit hano-mat
Reisa fajou kent, pe gra d'an holl splannât
Eur wirionez, tennet diouz puñs an Ankounât*⁴⁶. »

Ronan CALVEZ

Professeur de langue et littérature bretonnes
Université de Bretagne occidentale – CRBC

RÉSUMÉ

La SHAB a publié des *Bulletins* entre 1920 et 1974. Leur lecture permet d'entendre ce qui s'y dit du breton, mais aussi ce qui ne s'y dit pas. J'ai tenté d'interroger ce silence et de m'interroger sur le champ des possibles de la langue bretonne au sein du *Bulletin* de la SHAB. La question que je me suis posée n'est donc pas tant pourquoi ce qui se dit se dit que pourquoi ce qui se dit – ou ne se dit pas – peut se dire – ou ne pas se dire.

43. Voir par exemple la recension du dernier fascicule de l'*Atlas linguistique* de Pierre Le Roux, par Pierre Trépos (*Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1964, p. 10-13) ou, dans le même numéro, la recension de l'*Histoire de la langue bretonne, d'après la géographie linguistique* de François Falc'hun, par Pierre Le Roux (p. 14-17).

44. *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1960, p. 36.

45. *Ibid.*, 1924, n° 2, p. 42.

46. ERNAULT, Émile, « Sur l'histoire du breton », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. IX, n° 1, 1928, p. 5. Ernault traduit ainsi son ternaïre : « Ami de la science, pour te rendre digne d'estime rectifie d'anciennes erreurs, ou mets en pleine lumière une vérité, tirée du puits de l'Oubli. »

VOLUME I

Le congrès de Rennes

Alain CROIX – Soixante années d'histoire en Bretagne

Bruno ISBLED – La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1920-2021

Françoise MOSSER – Entre érudition et convivialité : souvenirs de la SHAB il y a cinquante ans

Pierre-Yves LAMBERT – La philologie celtique à Paris depuis un siècle

Ronan CALVEZ – Une présence, en creux : la langue bretonne dans les *Bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (1920-1974)

Anne VILLARD-LE TIEC, Myriam LE PUIL-TEXIER, Théophane NICOLAS – Les apports récents de l'archéologie sur les Gaulois, vus à travers les pratiques funéraires armoricaines

André Yves BOURGÈS – De M^{re} Duchesne à la Vallée des saints : un siècle d'avatars hagiologiques en Bretagne (1920-2020)

Magali COUMERT – Les migrations bretonnes et britanniques au haut Moyen Âge, un siècle de questionnements

Florian MAZEL – La « réforme grégorienne » en Bretagne entre Église, religion et société : les avatars historiographiques d'une vieille question

Michel NASSIET – La recherche historique sur Anne de Bretagne

Dominique LE PAGE – Union et intégration de la Bretagne à la France, de l'État breton au début du règne de Louis XIV : historiographie et débats

Philippe HAMON – Les guerres de Religion en Bretagne (1560-1598) : tempête dans un âge d'or ? Jeux d'échelle historiographiques

Pierrick POURCHASSE – Les activités maritimes de la Bretagne à l'époque moderne

Olivier CHALINE – La Bretagne et la frontière maritime d'État

Gauthier AUBERT – Vive le roi sans l'absolutisme ? Un siècle d'histoire de la monarchie absolue en Bretagne (1920-2020)

Philippe JARNOUX – Un « âge d'or » ? Regards historiographiques sur la société bretonne des Temps modernes

Solenn MABO – La Révolution en Bretagne trente ans après le Bicentenaire : une question toujours vivante ?

Christian BOUGEARD – L'historiographie de la Seconde Guerre mondiale en Bretagne : construction, champs, enjeux

Yvon TRANVOUEZ – Essor et déclin d'une historiographie régionale : l'histoire religieuse de la Bretagne contemporaine (1985-2021)

Isabelle GUÉGAN, Brice RABOT – L'histoire rurale de la Bretagne depuis un siècle

VOLUME II

Gwyn MEIRION-JONES, Michael JONES – Deux chercheurs gallois sur le terrain breton. Un demi-siècle d'aventures

Daniel LE COUÉDIC – Un siècle d'urbanisme à la mode de Bretagne

Jacqueline SAINCLIVIER – Les femmes dans les sociétés historiques de Bretagne

Sébastien CARNEY – Le roman national des nationalistes bretons (1921-aujourd'hui)

Philippe GUIGON – Le « A » de SHAB : « archéologie » ou « amnésie » ?

Yann CELTON – Un type clérical, les prêtres érudits. L'exemple des clercs historiens et historiens de l'art en Bretagne au XX^e siècle

Thierry HAMON – Un siècle de recherches en histoire du droit breton (1920-2021)

Cyprien HENRY – Les sociétés historiques et l'édition des sources en Bretagne au XX^e siècle

Manon SIX – L'histoire de Bretagne au Musée de Bretagne

Jean-Luc BLAISE – Table ronde. Les sociétés historiques et la protection du patrimoine, hier et aujourd'hui

(participants : Christine JABLONSKI, Michèle Le Bourg, Solen PERON, Alain PENNEC, Christophe MARION)

Pascal ORY – Conclusions

Denise DELOUCHE – Vingt-cinq ans d'expositions et de publications en Bretagne sur la peinture

Isabelle BAGUELIN, Cécile OULHEN, Hervé RAULET, Xavier de SAINT CHAMAS – La Conservation régionale

des Monuments historiques de Bretagne : dix ans d'activités

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Publications des sociétés historiques de Bretagne en 2021

40 € (pour les 2 volumes)



SHAB

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES DE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE